

**CONCOURS DE TECHNICIEN
DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE**

CONCOURS INTERNE

***PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR LES CANDIDATS INTERNES
A L'ISSUE DE VOTRE ADMISSION, MERCI DE PRÉPARER LES DOCUMENTS***

Pour les fonctionnaires et agents non titulaires du Ministère de l'Intérieur :

- Une copie du dernier arrêté de situation administrative
- Un état détaillé des services publics mentionnant la durée, le grade et la qualité en laquelle ces services ont été accomplis (état qui retrace votre carrière)
- 2 enveloppes timbrées libellées à votre adresse

Pour les ADS et les cadets de la République :

- Une copie du contrat d'engagement signé
- Une copie de l'attestation d'entrée en école
- Une attestation de service précisant la date et le lieu d'affectation
- 2 enveloppes timbrées libellées à votre adresse

Pour les fonctionnaires et agents non titulaires des autres Ministères :

- Une copie de tout justificatif attestant d'au moins de 4 ans de services publics
- 2 enveloppes timbrées libellées à votre adresse